

SERVICE SPORTIF



BORDEREAU RELATIF aux EPREUVES 2017

L.M.R. des PAYS de la LOIRE - 08

Bordereau N° 9188

du 13/07/2017

EPREUVE			CLUB	200 25660	
Date	°Z	Code	Nom	Règlement Particulier	Rapport Clôture
30/07/2017	611	3381	MC LES PIRATES	×	

VISA LIGUE:



MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / QUAD



N' d'épreuve FFM	611 Organisateul
Moto-Club	Les Pirates
N' d'affiliation	c3381
Date	30 juillet 2017
Lieu	St Martin des Noyers
Organisateur technique	Moto Club les Pirates
Adresse	Lieu ditl'Hommelet
E-mall	nicolas lechaigne 562@gmail.com
Téléphone	0632048430
	Secretarion of Colors (Colors of the Colors



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2

Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Loic Chevalereau	Licence : 286375	255375
Président du Jury ou Arbitre*	. jean-claude Gentil	Licence : 011345	
Membre du Jury	Joel Gilbert	Licence: 11487	
Membre du Jury	Guilbaud David	Licence : 299296	
Commissaire technique responsable	Laurent Gauvrit	Licence : 226289	
Responsable du chronométrage	. Marc Pavis	Licence : 266083	

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
MX2	13	110000000000000000000000000000000000000	125 au 250 4t	16 euros
Open Mx1	15	Tremenous is	250 2t au 450	16 euros
espors 85cc	9	16	85cc	14 euros
Minicross	7	11	50cc, 65cc	14 euros
větéran	38	A 382-68	125cc au 450cc	16 euros
and which the a	Rossie (S	evo assesso a co	a minera mang ara sas ma	and description reconstrained in the time of the tall it
	es v ma v	5 E X +		20082500133+00 0 000++0045 00 00001300 -00
49 738 E - 41 K - H - E - E	140 0 2000	A - 11 HOL O 160	1 11 25 = 0 10 51 = 11 0=11 =0011=	[1 H =041400+000- 3414 \$000 HI 47 LSHS [199504- 00]
THE R LA C. ROWER R R. MIN. P.	100 100 20 10		N= 2 50	NEW CONTROL OF STATE

	Engagement:	
Site Internet Engage	-sport	
Contact		
Adresse		
Téléphone	E-mail	

ch			ta.			
CI	On	om	eti	a	e	

Location de transpondeur : 🚨 oui 🗖 non

Tarif: 10

Caution: 100

MOTOCROS! SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAI) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ■ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus) non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Médicalisation de la manifestation Article 6

Médecin responsable médical	Doctreur CROCHET GUY	
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulance(s)2
Hôpital le plus proche	La Roche sur Yon	Temps de trajet (en min)

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site L'Hommelet AdresseLieu dit L'Hommelet

Capacité Moto:

36 Pendant les essais :

En manche:

Capacité Quad/Side-car:

Pendant les essais :

En manche:

Caractéristiques :

Largeur minimum de la piste 6m Largeur de la grille24 Longueur de la ligne droite de départ 75m *Officiels Commissaires de Piste



Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Visa de la Lique

Date: 30/05/2017

E.S.M. MC "LES PIRATES" Date Motocyclisto 85140 St-MARTIN des NOYERS 0251 07 88 56

Visa de la FFM

19/07/2017 Date:

Numéro: 17/0750



HORAIRES PREVISIONNELS



 Organisateur

Date ----- Dimanche 30 juillet 2017

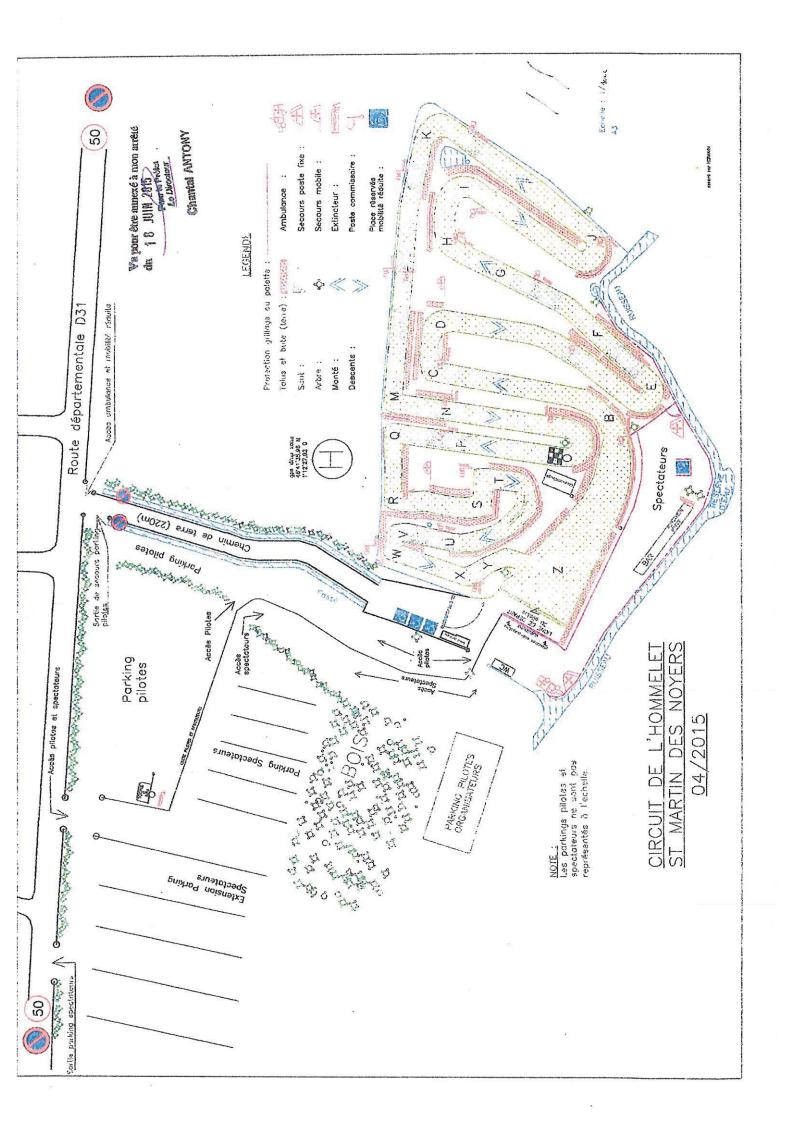
Début	Fin	Déroulement	Cat	tégorie	Durée
8h00		Essais Libres + Chronos	C)pen	5+10
8h20		Essais Libres + Chronos	MX2 A	(37pilotes)	5+10
8h40		Essais Libres + Chronos	MX2 B	(37pilotes)	5+10
9h00		Essais Libres + Chronos	MX2 C	(37pilotes)	5+10
9h20		Essais Libres + Chronos	MX2 D	(37pilotes)	5+10
9h40		Essais Libres + Chronos	Vé	térans MX3	5+10
10h00		Essais Libres + Chronos	Espo	irs 85cc	5+10
10h20		Essais Libres + Chronos	Min	i Cross	5+10
	10h40	Pause			
11h00		Manche I	NON QUA	LIF 1 (91à120	10 min+1
11h20		Manche I	NON QUA	LIF 2 (61à90)	10 min+1
11h40		Manche I	NON QUA	LIF 3 (31à60)	10 min+1
12h00		Manche I	NON QUA	LIF 4 (1à30)	10 min+1
	12h15	Repas		10A 40,000 3	
13h40		Manche I	C	pen	10 min+1
14h00		Manche I	ı	MX2	15 min+1
14h30		Manche I	Esp	oir 85cc	12 min+1
14H50		Manche I	N	MX3	15 min+1
15h20		Manche I	Min	i Cross	8 min+1t
	15h40	Entracte			
16h00		Manche 2	NON QUA	LIF 1(91à120)	10 min+1
16h20		Manche 2	NON QUA	LIF 2 (61à90)	10 min+1
16h40		Manche 2	NON QUA	LIF 3 (31à60)	10 min+1
17h00		Manche 2	NON QUA	LIF 4 (1à30)	10 min+1
17h20		Manche 2	Min	i Cross	8 min+1t
	17h40	Entracte			
			i,		

HORAIRES PREVISIONNELS



Date ----- Dimanche 30 juillet 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
18h00		Manche 2	Open	15 min+1t
18h30		Manche 2	Espoir 85cc	12 min+1t
18h50		Manche 2	MX3	15 min+1t
19h20		Manche 2	MX2	15 min+1t
		Remise des Prix	e e	
			T.	
			×	
			ii .	
			ī.	
			V.	
			8	
			*	
			10	
			W .	
			ā.	
			ï	
			Ť	
			18	
			0	
			ï	
			iii	
			1	







ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR VALANT ATTESTATION

N° D'ADHÉSION: 794204/128

ASSURE: MOTO CLUB LES PIRATES

COMPÉTITION: MOTO CROSS

CATEGORIE: NATIONALE

LIEU: ST MARTIN DES NOYERS

N° D'AGRÉMENT: 611

DURÉE: 1 JOUR

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 30/07/2017

JUSQU'AU: 30/07/2017

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

PRIME 1 845.00 €

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre:

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- 500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

Franchise:

La partie responsabilité civile exclut les premiers 500,00 € de chaque demande d'indemnisation au titre de dommage matériel causé aux biens d'autrui

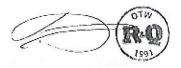
La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

* Police souscrite par la FFM au nom de

qui lui est affiliée.

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited,

Preneur d'assurance



Date 12/07/2017

[signature]

GRAS SAVOYE, courtier en assurance et en réassurance

Bât C1 - Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France Tél 33 (0)4 72 34 90 20 - Fax: (0)4 72 34 90

Siège social : Immeuble Quai 33 – 33 Quai de Dion-Bouton – CS 70001 – 92814 Puteaux Cedex

Tél : 01 41 43 50 00 – Fax : 01 41 43 55 55 – http://www.grassavoye.com
Société par actions simplifiée au capital social de 1 432 600 € – 311 248 637 RCS Nanterre – № FR 61311248637

Courtier inscrit auprès de l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (http://www.orias.fr)
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACP (Autorité de contrôle prudentiel), 61 Rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9

ANNEXE: LISTE DES OFFICIELS



N° d'épreuve FFM 611 Moto-Club..... moto club les pirates N' d'affiliationc3380 Lieu.....st Martin des Noyers

Organisateur

Par	N° d'épreuve FFM		
	Moto-Club		
	N' d'affiliation Lieu		
(Θ)			
Ah			
atten A	Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
	Commissaire de piste	BETEAU FRANCK	303779
	Commissaire de piste	BLANCHET CLAUDE	296583
	Commissaire de piste	HERBRETEAU LIONEL	183039
	Commissaire de piste	BOURASSEAU PIERRE	268029
	Commissaire de piste	CHABOT PATRICK	212805
	Commissaire de piste	MAUGUILLET FREDERIC	298475
	Commissaire de piste	GAREAU THIERRY	188028
	Commissaire de piste	ARNAUD PATRICE	300650
	Commissaire de piste	MONNIER GARY	151299
	Commissaire de piste	BERTET PATRICE	137680
S	Commissaire de piste	BONNIN SERGE	298171
	Commissaire de piste	PELLOQUIN DANIEL	298169
P 858	Commissaire de piste	RABILLARD GUY	298173
	Commissaire de piste	RAUTURIER ALAIN	298185
74	Commissaire de piste	ARNAUD THOMAS	297626
	Commissaire de piste	RAYNON JEAN-MICHEL	112571
	Commissaire de piste	ROGER PASCAL	240421
	Commissaire de piste	BORDERON DENIS	232987
	Commissaire de piste	CHARRIER THIERRY	246217
	Commissaire de piste	JAMIN STEPHANE	284873
	Commissaire de piste	MORISSET DOMINIQUE	286514
	Commissaire de piste	DUDOIGT CHRISTIAN	296156
M	Commissaire de piste	BOUDAUD HERVE	54081